

# La Belgique trop radine SUR LA PRIME DE RENTRÉE

▶ Elle ne couvrirait que 2 à 3 % des besoins d'une famille pour l'année scolaire

▶ Vous avez des enfants ? Si oui, sachez que c'est aujourd'hui que la prime de rentrée vous est versée.

Son montant varie de 20,40 à 80,60 euros selon l'âge de votre enfant. Une somme certes bienvenue mais qui est loin de couvrir les dépenses auxquelles doivent faire face les familles en période de rentrée scolaire, surtout quand on sait que le prix d'un seul sac à dos peut parfois dépasser les 100 euros.

**FRANÇOIS BERTRAND** de la Ligue des familles déplore : "nous le rappelons chaque année, le montant de la prime de rentrée est clairement insuffisant par rapport aux besoins des familles. Et même si les parents qui nous contactent se disent tout de même contents de recevoir un petit coup de pouce, cela ne leur sert finalement qu'à acheter une petite partie des fournitures scolaires nécessaires comme les stylos ou les gom-

mes. Si on prend en considération les frais de cantine et de voyages scolaire, on estime que la prime de rentrée ne couvre que 2 à 3 % des dépenses pour une année scolaire", Il y a malgré tout un point positif cette année, les montants n'ont pas été rabaissés. Cela a été le cas en 2014 où ils avaient subi une baisse de près de 15 %.

Mais le problème reste le même, l'école reste encore loin d'être gratuite. "À la ligue des familles, nous pensons que nous devons nous diriger vers la gratuité totale de l'école dans le fondamental et le secondaire. C'est par exemple le cas en Finlande. Dans ce pays, la prime de rentrée n'existe pas mais tout est fourni aux élèves de façon à ce que les parents n'aient rien à payer. À très long terme donc, nous sommes aussi en faveur de la disparition de cette prime dans ces conditions", poursuit M. Bertrand.

Avant de conclure : "C'est en

plus sans compter les jeunes qui se lancent dans le technique et le professionnel. C'est derniers ont des dépenses plus importantes que les autres pour acheter leur matériel, comme des couteaux de cuisine par exemple. Or le Pacte d'Excellence censé réformer notre enseignement n'aborde presque pas ce point précis, il faut absolument faire quelque chose et débloquer une aide pour ces jeunes".

R. D.

**3**

Selon la Ligue des familles la prime de rentrée ne couvre que 2 à 3 % des dépenses d'une année scolaire

# Le vrai coût de la rentrée: 212 EUROS EN PRIMAIRE

► Pour l'année complète, le montant moyen est de 929 euros, mais attention aux frais interdits

► Selon l'enquête menée en 2015 par la Ligue des familles, la gratuité de l'enseignement est encore loin d'être acquise en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). En primaire, le montant moyen alloué par les parents qui ont un enfant en primaire est de près de 212 euros (notez que la prime de rentrée, comme précisé ci-dessus, est clairement insuffisante pour faire face). Le nombre moyen d'articles à acheter est de 17. Plus étonnant : si l'on regarde l'année dans sa totalité, les parents déboursent 929 euros (ceci inclut les fournitures, les voyages, les repas et les sorties).

Une somme rondelette à laquelle peuvent parfois s'ajouter des frais que l'école vous

réclame, mais que vous n'êtes pas nécessairement obligé de payer. Sachez par exemple qu'en primaire, l'établissement n'a pas le droit de vous demander de payer ni les frais pour des photocopies, ni pour le prêt de livre ou d'équipements scolaires. Même chose pour l'achat du journal de classe, frais lié aux diplômes, certificats d'enseignement et bulletins scolaires, fournitures ou manuels scolaires, frais de fonctionnement ou d'encadrement...

**LA LISTE COMPLÈTE** de ces frais interdits peut être consultée sur le site de la FWB, mieux vaut donc bien se renseigner avant de payer n'importe quoi.

R. D.

## La France la plus généreuse d'Europe

En Europe, seule une poignée de pays accordent une prime de rentrée aux parents. Parmi eux, la Belgique pointe bonne dernière avec un montant qui ne représente que 2,9 % du salaire minimum.

Nos voisins français sont par contre beaucoup plus gé-

néreux. Le montant de leur prime de rentrée varie entre 363 et 396,30 euros selon l'âge de l'élève. Soit l'équivalent de 25 % du salaire minimum. Une largesse qu'il faut tout de même relativiser : les Français n'ont droit à des allocations familiales qu'à partir du deuxième enfant.

Quant aux autres pays, notre voisin luxembourgeois accorde aussi une prime de rentrée. Elle s'étalonne entre 113 et 323 euros selon l'âge et le nombre d'enfants dans

la famille.

En Pologne, le montant de cette allocation est de 24 euros. Plus au nord, en Irlande, elle est de 100 euros pour les jeunes entre 4 et 11 ans et 200 euros pour ceux entre 12 et 22 ans.

Dans les pays scandinaves, où l'enseignement est réputé comme étant le meilleur du monde, la prime de rentrée n'existe pas, mais l'école est totalement gratuite (fournitures scolaires incluses).

R. D.